

Livret A : le taux de rémunération pourrait augmenter

Le taux de rémunération du placement préféré des Français pourrait être réévalué à partir de février 2022 si l'inflation se maintient sur la fin d'année 2021.

Vers un taux du Livret A entre 0,5% et 1%

Depuis Février 2020, le taux de rémunération du Livret A est bloqué à 0,5%. Le directeur des statistiques monétaires et financières de la Banque de France, François Mouriaux, explique à Investir que « Si la hausse de l'inflation persiste plusieurs mois, on peut effectivement se poser la question d'une hausse du taux du livret A ». En effet, en juillet 2021, les prix à la consommation ont augmenté de 1,2%, puis de 1,9% en août 2021.

« Si l'inflation persiste dans une fourchette de 1,5 à 2%, alors sa moyenne semestrielle, entre juillet et décembre, sera supérieure à 1,5%, auquel cas la rémunération du livret A devrait théoriquement se situer entre 0,5 et 1% », explique François Mouriaux. Le taux de rémunération du Livret A est obtenu à partir de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) et de la moyenne des taux d'intérêt monétaires à court terme (-0,5% en septembre 2021). Pour François Mouriaux, le taux de rémunération du Livret d'épargne populaire (LEP) pourrait aussi être réévalué.

Livret A : pas de changement avant février 2022

La proposition de révision du taux de rémunération du Livret A n'est possible que deux fois par an, en février et en août, depuis la réforme de la règle de calcul, début 2020. S'il doit y avoir un changement de taux, le gouverneur de la Banque de France doit faire une proposition qui doit être acceptée par le ministre de l'Economie. Le changement ne s'effectuera que le 1er février 2022.

Selon les dernières projections de la Banque de France, l'inflation devrait atteindre une moyenne annuelle de 1,5% en 2021 (contre 0,5% en 2020). Le ministre de l'Economie souhaiterait que les Français retirent leur argent du Livret A pour relancer l'économie française après la crise sanitaire et économique. Mais avec une réévaluation du taux de rémunération à la hausse, les Français pourraient décider de ne pas toucher à leur livret d'épargne.